



RÈGLEMENT & ORGANISATION



CRITERIUM OLÉRON

Règlement

Article 1 : Application et Communication du présent règlement

Ce règlement est subordonné au Règlement des Concours nationaux qui sera appliqué dans son intégralité, notamment l'article 2 :

« Chaque bureau doit être composé d'au moins trois colombophiles. Ces trois amateurs ne doivent avoir aucun lien de filiation directe et doivent avoir des colombiers à des adresses postales différentes »

Les dispositions du présent règlement et conditions d'organisation sont applicables à tous les amateurs et sociétés participant aux CRITÉRIUM OLÉRON organisé par l'ENTENTE COLOMBOPHILE LIMOUSINE.

Le fait de participer à ce concours engage donc chacun, sans réserve, au respect du présent règlement.
Ce règlement sera diffusé par les présidents de sociétés auprès de chaque amateur et/ou affiché au local de mise en loge.

Article 2 : Le CRITÉRIUM OLÉRON est un concours organisé sous l'égide de la FCF sur la base du volontariat du club organisateur, l'ENTENTE COLOMBOPHILE LIMOUSINE le **Samedi 05 Août 2023**.

Le point de lâcher déterminé est :

ILE D'OLÉRON PHARE DE CHASSIRON : 46° 02'40" N - 01° 24'21" W

La mise en loges des pigeons doit s'effectuer le **vendredi 04 Août 2023**.

Les amateurs ayant participé à 2 concours (au minimum) groupement Haute-Vienne - Creuse - Corrèze peuvent participer à ce CRITÉRIUM.

Article 3 : Feuilles de mise en loge - Dépouillement

Pour les amateurs constatant manuellement, les feuilles de mise en loge et de dépouillement devront être correctement et **TOTALEMENT** remplies.

Pour tous les amateurs, les feuilles, manuelles ou électroniques *directement issues des constateurs électroniques*, devront comporter les coordonnées GPS (latitude et longitude) du colombier.

Pour les constateurs électroniques l'absence de feuilles de dépouillement issues directement des constateurs entraînera un non classement de l'amateur.

Le dépouillement devra s'effectuer au plus tard dans les 48 heures qui suivent la clôture du concours.

Rappel : les feuilles d'enlogement manuelles ou électroniques de chaque amateur participant au concours doivent être impérativement remises lors du passage du camion. Leur absence implique le refus des pigeons.

Article 4 : Nombre de Pigeons par panier - Contrôle des paniers - Étiquetage des paniers - Bagueage des pigeons
Nourriture des pigeons

a) Pigeons autorisés dans ce CRITÉRIUM OLÉRON

Jeunes et vieux pigeons

b) Nombre de Pigeons / panier (application article 2 du règlement des concours)

Les paniers comporteront un fond de panier en carton.

c) Contrôle des paniers

Les paniers seront complétés en fin de mise en loges si nécessaire.

d) Bagueage des pigeons

Pour les amateurs constatant **manuellement**, les pigeons seront impérativement bagués sur la **BAGUE ADRESSE**.
Les bagues caoutchouc seront fournies par les sociétés.

Bague électronique : voir article 8 - point 9 du règlement des concours nationaux

e) Nourriture des pigeons

En cas de report du concours au lendemain, les pigeons seront nourris dès connaissance du report du concours.



Article 5 : Communication des Premières constatations
Heure de FERMETURE du concours et dépouillement des constateurs

Communication des premières constatations :

Le 1° pigeon devra être signalé sur le site pigeons-voyageurs-limoges.fr

Si l'amateur ne dispose pas d'internet, il doit signaler son pigeon auprès du Président de sa société.

En application de l'article 8 point 9 dernier alinéa du Règlement des concours dans le cas où le 1° pigeon n'est pas signalé, il sera déclassé.

Les feuilles de dépouillement doivent être envoyées dans les 48h00 qui suivent le dépouillement du concours selon la règle édictée ci-dessus.

Pour les constateurs manuels, les bagues des pigeons constatés doivent être agrafées sur la bande de constatation.

Les feuilles de dépouillement, **ENTIÈREMENT COMPLÉTÉES** doivent avoir les bandes de constatation jointes. Les feuilles de dépouillement doivent être envoyées au classificateur désigné à l'article 13.

Les feuilles des **amateurs n'ayant pas constaté** doivent être également envoyées.

Article 6 : Un double des feuilles d'enlèvement et de dépouillement du CRITÉRIUM OLÉRON du 05/08/2023 devront être conservées et archivées dans chaque société jusqu'à la remise des prix lors de l'assemblée générale de l'ENTENTE COLOMBOPHILE LIMOUSINE en septembre 2023. Elles devront être fournies à toute demande des Présidents Nationaux des Section Sportive et Contrôle. Leur non-fourniture entraînera :

- le déclassé de l'amateur (même à titre rétroactif)
- la restitution éventuelle des prix

Article 7 : Classements - Classificateurs

a) Classement

1 classement Général reprenant tous les pigeons engagés (jeunes et vieux): il sera établi un classement général où les pigeons seront classés à la vitesse réelle sur la base du ¼. Ce classement sera envoyé à chaque club participant.

b) Classificateur

Dominique FAUCHER

Article 8 : Récompenses - Remise des Prix

Récompenses (fonction des règles de l'Article 11 du règlement)

- un trophée avec une plaque gravée au nom de l'amateur **vainqueur du CRITÉRIUM OLÉRON** (trophée demeurant au club de l'ENTENTE COLOMBOPHILE LIMOUSINE)
- 2 noix de jambon pour l'**équipe gagnante** du CRITÉRIUM OLÉRON
- 1 couple de pigeonceaux avec pedigrees d'un amateur ayant des résultats probants, extérieur à la 12ème région au vainqueur de la **série de 5 inscrits**
- 1 coffret de bouteilles de vin au vainqueur de la **série de 2 inscrits**
- 1 bouteille de pineau à l'amateur ayant le **meilleur pourcentage de prix**
- 1 an d'abonnement à Pigeon RIT au **dernier amateur classé**

Liste non exhaustive

Toutes ces récompenses seront **NON CUMULABLES**, en cas de cumul la récompense sera remise à l'amateur suivant.

Article 9 : Transport des pigeons Le transport des pigeons sera assuré par l'ENTENTE COLOMBOPHILE LIMOUSINE

Article 10 : Tous les cas non prévus par le présent règlement seront réglés par un comité constitué par le bureau de l'ENTENTE COLOMBOPHILE LIMOUSINE

Article 11 :

a) définition des différents challenges :

- Série de 2 inscrits : 1er amateur ayant constaté ses 2 premiers inscrits
- Série de 5 inscrits : 1er amateur ayant constaté ses 5 premiers inscrits
- Meilleur pourcentage de prix : nombre de prix / nombre de pigeons engagés x 100
- Dernier amateur classé : dernier amateur entrant dans les prix

b) constitution des équipes

Les équipes seront constituées après la fin de la mise en loges par tirage au sort des amateurs ayant engagé des pigeons au CRITÉRIUM OLÉRON et seront publiées sur le site de l'ENTENTE COLOMBOPHILE LIMOUSINE le matin du concours.